



I – Comment vont être restructurés les services informatiques de Centrale

La fiche traite de la question de la restructuration **totale** de tous les services informatiques en administration centrale.

L'organisation avant/après peut se voir ainsi :

A – Organisation avant la restructuration

Le Service des Systèmes d'Information (SSI) est divisé en 3 services :

- 1 - Le département de la gouvernance et du support des systèmes d'information (DGSSI)
- 2 - Le service gérant les études et le développement (SI1)
- 3 - Le service s'occupant de la production (SI2)

En administration Centrale, ces 3 services s'occupent du pilotage de l'informatique en tant que maîtrise d'œuvre.

Ils reçoivent les commandes des services de CAP Numérique. Ces derniers s'occupent de la maîtrise d'ouvrage. Ils passent commande et mesurent à quels coûts. C'est également un service en administration centrale.

B – Organisation après la restructuration

L'organisation précédente disparaît pour laisser place à 2 nouvelles structures :

- La première est un nouveau Service des Systèmes d'Information (SSI) (p3 et suivantes, annexe 1 et 2). C'est un service qui demeure un service de Centrale.

Il sera divisé en 5 sous-structures :

- 1 - Gouvernance et support ;
- 2 - Architecture et Normes ;
- 3 - Pilotage du développement ;
- 4 - Pilotage de la production ;
- 5 - Infrastructure et sécurité.

- La seconde est la direction des projets numériques, qui apparaît plus comme une direction nationale, divisée en 16 sous-structures, à savoir :

- » la mission interministérielle SIRHIUS ;
- » 8 directions de projets (dans lesquelles maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre sont regroupées) ;
- » 6 bureaux de gestion ;
- » 1 bureau transverse.

II – Les changements fondamentaux engendrés par la restructuration

La réorganisation des services pose selon la CGT de nombreuses questions dont plusieurs découlent de 2 problématiques engendrées par cette réorganisation :

A – Problématique maîtrise d’ouvrage (MOA) – maîtrise d’œuvre (MOE)

Au sein de la direction des projets numériques, les 8 directions de projet devraient connaître une fusion MOE-MOA.

La maîtrise d’ouvrage est l’expression des besoins métiers. Elle les exprime sous forme de cahier des charges en vue d’une automatisation des tâches par un logiciel. Il y a un budget, elle mesure la faisabilité d’un projet et de son coût par une étude.

CAP Numérique est un service de maîtrises d’ouvrages.

La maîtrise d’œuvre est le correspondant principal de la maîtrise d’ouvrage. Elle dispose de moyens matériels et humains (dans les DISI notamment) qu’elle met à la disposition de la maîtrise d’ouvrage pour donner jour au projet, puis le maintenir et le faire fonctionner.

Il y a donc un dialogue permanent entre maîtrise d’ouvrage (MOA) et maîtrise d’œuvre (MOE) pour convenir de ce qui peut être fait, à quel prix, dans quels délais.

Il s’agit bien de métiers différents.

La CGT a rappelé cette différenciation nécessaire qui existe entre ces services informatiques, dans le privé comme le public.

Or, la DG veut opérer une fusion des maîtrise d’œuvre (MOE) et maîtrise d’ouvrage (MOA).

Ce n’est pas une nouveauté car il y a eu par le passé au moins un exemple qui intégrait cette fusion : HELIOS, ou dans une large mesure l’ONP (où des centaines de millions ont été engloutis).

La CGT a rappelé que cette fusion MOA-MOE fait courir le danger de la prééminence de l’aspect financier, qui se fait au détriment des fonctionnalités, du temps de développement ou du temps de tests.

Le résultat se fait sentir par des anomalies logicielles, une ergonomie bâclée, des fonctionnalités sous-dimensionnées, etc.

La CGT a donc dénoncé que le but de l’administration est à la base de réaliser des économies en informatique et des suppressions d’emplois, et non pas de « soutenir les transformations métiers de la DGFIP au bénéfice de tous : usagers, partenaires et agents » (p3).

B – Un organigramme bouleversé qui n’est plus regroupé au sein d’une sous-direction

La fusion MOA-MOE ne doit pas masquer une réalité tout autre :

- Le département de la gouvernance et du support gère entre autre un nouveau service : la délégation à la transformation numérique (DTNUM).

Or, la CGT a évoqué la place de ce service qui est normalement directement sous le contrôle du DG, de manière transverse dans l’organigramme (ce n’est pas dans la fiche, cela a été évoqué dans le GT du 10-09-2020), même si la fiche déclare qu’elle est rattachée au SSI.

La CGT craint que ce service ne gère l’externalisation des données, ainsi que des personnels.

Il pourra difficilement gérer en tout état de cause une « expérience utilisateur » par exemple, mais il n’a pas dû être créé pour cela.

- L’organigramme est scindé dans la nouvelle organisation entre un service dépendant toujours de la Centrale, et des services de la nouvelle direction des projets numériques qui ne le sont plus clairement.

La CGT dénonce une volonté qui peut être cachée et peut donc être double : créer 8 directions de projets autonomes ne dépendant plus de la Centrale, ce qui permet à terme de réaliser des économies, puis enfin de “sortir” ces structures de la DGFIP.

La séparation du SSI en Centrale qui s’occupe du pilotage et une direction nationale avec tous les directions, bureaux de gestion métiers et mission interministérielle en dehors du SSI n’augure rien de bon.

Il n’y a qu’un pas vers l’externalisation.

III – De nombreuses questions et demandes ont ainsi été remontées à la direction générale

Ainsi, au vu de la nouvelle organisation et des questions que cela pose, 3 grandes problématiques peuvent être posées au CTR :

A – le maintien des traitements

Normalement : « Les services issus de la réorganisation étant considérés comme relevant de l’administration centrale, les primes associées continueront à être perçues, de même que les autres primes liées aux qualifications informatiques ou aux missions transférées » (P7, V. II).

Mais la CGT s’est faite l’écho d’inquiétudes remontant des services :

- ▶ Quel est le statut de la nouvelle direction des projets numériques ? (normalement une direction nationale)
- ▶ Est-ce que les nouveaux arrivants auront le même régime indemnitaire que ceux qui y sont actuellement ?

La CGT demande le maintien des traitements et le rattachement total des services à l'administration centrale.

B – Le problème de l'interministérialité et le risque d'externalisation

Le nouvel organigramme organise l'informatique non pas autour des métiers mais autour des projets.

En isolant ainsi des projets et en les rendant autonomes (par la fusion MOE-MOA, qui constituent des métiers différents), ainsi qu'en "sortant" ces projets du Service des Systèmes d'Information (SSI), la DG risque de vouloir se séparer de toute l'informatique métier, et ne vouloir garder que la stratégie et la commande.

La CGT a rappelé son rejet de l'interministérialité ainsi que de l'externalisation des missions informatiques.

C – L'expérience de la fusion MOE-MOA est dénoncée, car dangereuse

A chacun son métier.

De la même manière que la séparation ordonnateur-comptable a du sens, la séparation maîtrise d'ouvrage-maîtrise d'œuvre permet aussi le dialogue nécessaire entre besoins des commanditaires et possibilités des réalisateurs.

L'expérience d'Helios a conduit à des services au management bicéphale (ceux qui s'occupaient autrefois de la MOA, ceux qui s'occupaient autrefois de la MOE), qui engendre des tensions managériales.

Même la fiche l'envisage en ce que cela « *pourrait conduire, dans certains cas, à des découpages d'équipes [...] ce qui pourrait pénaliser l'efficacité globale du dispositif* » (p7, 1er paragraphe).

La CGT demande le maintien d'une séparation MOE-MOA comme cela se fait dans toute organisation informatique.

D – Des demandes de clarifications ont été posées à la DG

Devant l'opacité de la nouvelle restructuration, que les 8 pages de la fiche n'arrivent pas à lever, l'administration a été interpellée sur le déploiement des méthodes de développement dites « agiles » que la CGT juge inadéquates aux grands projets.

La CGT revendique également des services de proximité, qu'un passage au « tout numérique » ne permet pas d'apporter.

Enfin, la CGT dénonce l'absence d'un organigramme clair des futurs services.

IV – Les réponses de la Direction générale

Au vu des demandes et revendications, la DG s'est attachée à rassurer, et a même pu sembler reculer sur certains points.

Elle confirme néanmoins son orientation générale : c'est bien le « tout numérique » qui doit être préparé. L'organisation s'inscrit donc dans une nouvelle logique.

Néanmoins, la DG a tenu à rassurer tous les agents qui demeureront dépendants de l'administration centrale comme avant, et donc rémunérés comme tels.

La DG a tenu à « déminer » les problèmes liés à l'organigramme en précisant que ce dernier était en construction ; cela permettant de répondre aux critiques liées à son opacité sans toutefois expliciter clairement l'organisation future et exacte des nouveaux services.

Bien qu'autrefois la DG s'est faite le chantre de la nouvelle méthode de développement en mode « agile », elle a précisé vraiment pour la première fois que les méthodes classiques adaptées aux grands projets demeuraient d'actualité.

Ainsi, les méthodes « agiles » ne semblent plus être à généraliser au maximum comme on pouvait le craindre jusqu'à présent.

La CGT a donc été entendue par ses observations dans son combat contre la destruction d'outils de travail qui avaient pourtant toujours fait leurs preuves et continuent de le faire.

La direction se félicite de projets à vocation interministérielle, comme SIRHIUS, et demande de ne pas voir malice et danger dans l'interministérialité.

La CGT a immédiatement répliqué qu'elle n'était pas défavorable à des projets informatiques mis à disposition de nombreux ministères, mais a rappelé que l'interministérialité constituait une organisation des agents en dehors du ministère. Cette organisation existe déjà et les informaticiens en faisant partie doivent supporter des conditions de travail et salariales dégradées par rapport à ceux de la DGFIP.

Enfin, la DG a tenu à préciser qu'elle restait vigilante face aux inquiétudes nombreuses des agents. En ce sens, elle s'est déclarée attachée à une informatique de métiers sans toutefois convaincre. Elle ne répond en effet jamais sur les conséquences de la nouvelle organisation en mode « projet », qui est susceptible de déstructurer, externaliser et rendre interministériels les métiers.

La CGT restera vigilante et continuera de porter les revendications des agents travaillant dans l'informatique de la DGFIP.